

L'ÉCHO *de ma Ville*



VOLUME 17
NUMÉRO 11
NOVEMBRE 2023

WWW.VILLEST-PIE.CA



Crédit photo : Céline Labonté



Crédit photo : Karel Bourboin



Crédit photo : Robert Martin

**CALENDRIER
DES COLLECTES 2024** p.11

**FERMETURE
DE LA ROUTE MICHON** p.11

**FERMETURE
DES ÉCOCENTRES** p.13

**RELEVÉ 24
DE CAMP DE JOUR** p.19

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	6
Informations sur les services	11
Développement durable	15
Histoire et patrimoine	16
Bibliothèque	17
Loisirs et culture	18
Vie communautaire	20
Calendrier de décembre	24



Page 19 et 21

Fête de Noël



LA GUIGNOLÉE À SAINT-PIE Page 22

À la Mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Pierre Blais
450 772-6653

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

COORDONNÉES :

Hôtel de ville :

77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488

Télécopieur : 450 772-2233

Courriel : st-pie@vilvest-pie.ca

Site internet : www.vilvest-pie.ca

Heures d'ouverture :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi : 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi : Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc :

1 888 792-7179

SPA de Drummond : 1 855 472-5700

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis

En présentiel les lundis et mercredis

selon l'horaire de bureau

Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, rue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 247



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 246



Bibliothèque

65-A avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332



Services municipaux

Dominique St-Pierre

Directrice générale et trésorière
d.st-pierre@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 226

Eric Sergerie

Assistant-trésorier
comptabilite@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 229

Annick Lafontaine

Greffière
greffe@vilvest-pie.ca

772-2788 poste 230

Sophie Boilard

Inspectrice en bâtiment et environnement
urbanisme@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 223

Robert Choquette

Directeur des Travaux publics
r.choquette@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 224

Julie Nicolas

Directrice des Loisirs
loisirs@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 236

Jean-Yves Bergeron

Coordonnateur en Loisirs
coordo.loisirs@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 227

Martine Garon

Responsable de la bibliothèque
biblio@vilvest-pie.ca

772-2332

Sylvain Daigneault

Directeur du Service sécurité incendie
s.daigneault@vilvest-pie.ca

772-2488

Yves Demers

Premiers répondants
y.demers@vilvest-pie.ca

772-2488

Éric Robert

Préventionniste
prevention@vilvest-pie.ca

772-2488 poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@vilvest-pie.ca

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE ET SOURISNET - 65-A avenue Saint-François

MARDI, MERCREDI de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30

JEUDI: 11 h 30 à 16 h 30
SAMEDI : 10 h à 14 h

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77- 98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AINSI QUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 552-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 77-98 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier ».
- Projet de règlement numéro 552-8 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 décembre 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet des projets de règlement

Le projet de règlement numéro 77-98 a pour objet d'assurer

la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions relatives aux contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier. Ces dispositions touchent le tronçon de la route 235 situé à proximité de la piste d'accélération de Sanair.

Le projet de règlement numéro 552-8 a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains de manière à assujettir au processus d'approbation des plans prévu au PIIA les projets de nouvelle construction, de rénovation et d'affichage dans les zones constituant le noyau villageois. Le règlement prévoit les objectifs d'aménagement et les critères d'évaluation applicables à ces interventions.

Ces projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire puisqu'ils sont adoptés à des fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 novembre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que requis à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Pie a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, son calendrier concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024.

Les séances auront lieu à **19 h** aux dates suivantes :

Mardi	16 janvier 2024	Mardi	2 juillet 2024
Mardi	6 février 2024	Mardi	6 août 2024
Mardi	5 mars 2024	Mardi	3 septembre 2024
Mardi	2 avril 2024	Mardi	1er octobre 2024
Mardi	7 mai 2024	Mardi	5 novembre 2024
Mardi	4 juin 2024	Mardi	3 décembre 2024

Soit le premier mardi de chaque mois.

Donné à Saint-Pie, ce 20 novembre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT # 258-2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT RÈGLEMENT # 273 RELATIF AUX NUISANCES ET À L'UTILISATION DE L'EAU

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2023 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 258-2023-02 est d'assurer la concordance avec le règlement G300 qui modifie les dispositions relatives aux types de véhicules dont le stationnement est interdit dans tous les endroits publics et la période de l'année où le stationnement de nuit est interdit.
3. Le but visé par le règlement numéro 273 est d'intégrer les dispositions concernant les nuisances et l'utilisation de l'eau, qui sont actuellement comprises dans le règlement G200, dans un règlement municipal, puisque ces dispositions ne seront pas comprises dans le futur règlement G300.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 novembre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES DANS LA ZONE NUMÉRO 145

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-99 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations bifamiliales et trifamiliales dans la zone numéro 145 ». La zone numéro 145 correspond au secteur vacant situé à l'extrémité de la rue Sansoucy.

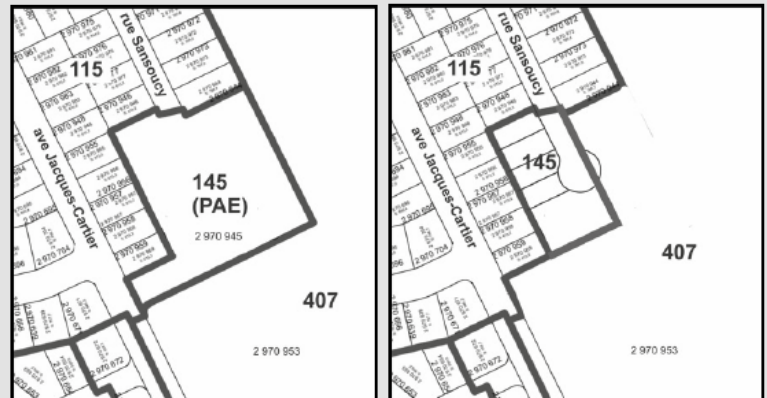
2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 4 décembre 2023 à 18 h 30 au sous-sol de la bibliothèque municipale au 65-A, avenue Saint-François, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-99 a pour objet de permettre, dans une partie de la zone située à l'extrémité de la rue Sansoucy (zone numéro 145) les habitations bifamiliales isolées et jumelées ainsi que les habitations trifamiliales isolées sous forme de projet intégré. Le projet de règlement précise que la hauteur maximale est limitée à deux étages et demi (deux étages plus un logement au sous-sol). La délimitation de la zone numéro 145 est illustrée sur le plan ci-joint.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Délimitation des zones avant modification Délimitation des zones après modification

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 novembre 2023
Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Annick Lafontaine, greffière de la Ville de Saint-Pie, que lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue le lundi 11 décembre 2023, à 19 h, les membres du conseil adopteront le budget de l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal en immobilisations.

Donné à Saint-Pie, ce 20 novembre 2023.
Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM / SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PROHIBER L'INSTALLATION DE NOUVELLES MAISONS MOBILES DANS LES ZONES NUMÉROS 129 ET 130

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 77-95 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prohiber l'installation de nouvelles maisons mobiles dans les zones numéros 129 et 130 situées de part et d'autre du 3e rang de Milton ».

2. Objet du second projet de règlement

Le second projet de règlement numéro 77-95 a pour objet d'interdire les nouveaux usages résidentiels de la classe G – maison mobile, dans les zones numéros 129 et 130 situées à l'extrémité sud-est du territoire municipal, de part et d'autre du 3e rang de Milton (voir plan ci-joint). Une maison mobile existante, protégée par droits acquis, pourra être remplacée à condition que la maison de remplacement soit plus récente (dix ans et moins) et en bon état au moment de son déménagement sur le terrain.



3. Demande de participation à un référendum

Les dispositions contenues dans ce second projet de règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir des zones concernées (zones 129 et 130) ainsi que de toute zone contiguë à celles-ci. Cette demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation des zones concernées est illustrée sur le plan ci-dessus. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 7 novembre 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1° Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3° Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 7 novembre 2023, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Si les dispositions contenues dans le second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 novembre 2023

Annick Lafontaine, Greffière

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 7 novembre 2023.

5.1. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

Il est résolu :

D'adopter le calendrier des assemblées publiques du conseil tel que déposé, le premier mardi de chaque mois;

ET QUE les assemblées débutent à 19 h à la salle du conseil située au 77, rue Saint-Pierre.

5.2. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA VILLE DE SAINT-PIE ET POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – ADOPTION

Il est résolu :

QUE le conseil adopte la Politique de confidentialité de la Ville de Saint-Pie ainsi que la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Pie, s'acquittant ainsi des obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1;

ET QUE ces deux politiques soient publiées sur le site Internet de la Ville de Saint-Pie, tel que requis par la Loi.

5.3. DROIT SUPPLÉMENTAIRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétoire au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

En conséquence, il est résolu :

D'ADOPTER, par cette résolution, qu'un droit supplétoire au droit de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

QUE le droit supplétoire n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et que le transfert résulte du décès du cédant;

QUE le montant du droit supplétoire, de même que ses modalités

d'application, sont ceux prévus à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières;

ET QUE les dispositions de la présente résolution seront effectives à compter du 1er janvier 2024.

6.1. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-95 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PROHIBER L'INSTALLATION DE NOUVELLES MAISONS MOBILES DANS LES ZONES NUMÉRO 129 ET 130 SITUÉES DE PART ET D'AUTRE DU 3E RANG DE MILTON

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 77-95 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prohiber l'installation de nouvelles maisons mobiles dans les zones numéro 129 et 130 situées de part et d'autre du 3^e rang de Milton »;

ET QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE NUMÉRO 201-P (AVENUE SAINT-FRANÇOIS)

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 77-97 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone numéro 201-P (avenue Saint-François).

6.3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LES CONTRAINTES À L'OCCUPATION DU SOL EN RAISON DU BRUIT ROUTIER (SU2 ET SU3)

Avis de motion est donné qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 77-98 modifiant le règlement de zonage numéro 77 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 21-585 visant, notamment, à mettre à jour les dispositions relatives aux contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier. Ces modifications portent, notamment, sur les zones où l'implantation de tout nouvel usage sensible au bruit routier tel que les usages résidentiels, institutionnels ou récréatifs est interdit à moins de 90 mètres de la ligne médiane de la route 235, soit les zones 207, 210 et 507 et sur la description des mesures d'atténuation permettant de se soustraire aux distances d'éloignement.

6.4. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LES CONTRAINTES À L'OCCUPATION DU SOL EN RAISON DU BRUIT ROUTIER (SU2 ET SU3)

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 77-98 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier »;

ET QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 décembre 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6.5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis de motion est donné qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 552-8 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 23-631 visant, notamment, à ce que des dispositions soient prévues dans un règlement sur les PIIA afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti dans les noyaux villageois. Ces modifications portent, notamment, sur les objectifs et critères d'évaluation applicables dans le cas d'un projet visant la construction d'un bâtiment principal ou la construction d'un bâtiment accessoire visible de la voie publique dans une zone d'intérêt patrimonial, dans le cas d'un projet de transformation ou de rénovation à un bâtiment principal dont l'année de construction est antérieure à 1940 dans une zone d'intérêt patrimonial et dans le cas d'un projet d'affichage dans une zone d'intérêt patrimonial.

6.6. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 552-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 552-8 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains »;

ET QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 décembre 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située

au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6.7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES DANS LA ZONE NUMÉRO 145 (RUE SANSOUCY)

Avis de motion est donné qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 77-99 modifiant le règlement de zonage numéro 77 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'autoriser, dans la zone 145, la construction d'habitations bifamiliales ou trifamiliales sous forme de projet intégré. La zone 145 est située à l'extrémité de la rue Sansoucy.

6.8. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES DANS LA ZONE NUMÉRO 145 (RUE SANSOUCY)

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-99 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations bifamiliales et trifamiliales dans la zone numéro 145 »;

ET QU'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 4 décembre 2023 à 18 h 30 au sous-sol de la bibliothèque municipale au 65-A, avenue Saint-François, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 258-2023-02 modifiant le règlement numéro 258 relatif à la circulation et au stationnement.

L'objet de ce règlement vise à assurer la concordance avec le règlement G300 qui modifie les dispositions relatives aux types de véhicules dont le stationnement est interdit dans tous les endroits publics et la période de l'année où le stationnement de nuit est interdit.

7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 273 RELATIF AUX NUISANCES ET À L'UTILISATION DE L'EAU

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au règlement numéro 273 depuis le dépôt du projet de règlement le 3 octobre dernier concernant les dispositions pénales, modifications qui ne changent pas la nature du règlement;

En conséquence, il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 273 relatif aux nuisances et à l'utilisation de l'eau.

L'objet de ce règlement vise à intégrer les dispositions concernant

VIE MUNICIPALE

les nuisances et l'utilisation de l'eau, qui sont actuellement comprises dans le règlement G200, dans un règlement municipal, puisque ces dispositions ne seront pas comprises dans le futur règlement G300.

7.3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G300 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement général numéro G300 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro G300 applicable par la Sûreté du Québec.

L'objet de ce règlement vise à effectuer une refonte du règlement général G200.

7.4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIRECTEURS ET RESPONSABLES DE SERVICES

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 250-2023 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 250-2023 modifiant le règlement numéro 250 décrétant une délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal aux directeurs et responsables de services.

L'objet de ce règlement vise à ajouter une délégation de pouvoirs à l'assistant-trésorier à la suite de la réorganisation des postes, celui-ci étant nouveau.

7.5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 220-2023 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 220-2023 modifiant le règlement numéro 220 relatif aux limites de vitesse.

L'objet de ce règlement vise à diminuer la vitesse sur les rues Nichols, Lacasse et l'avenue du Parc à 30 km/h, soit les rues entourant le terrain des loisirs.

7.6. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 35 000 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 274 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 274 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

L'objet de ce règlement vise à pourvoir aux dépenses reliées à une installation septique qui seront remboursées par le citoyen.

7.7. APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2015 SUR LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES – DÉSIGNATION

Il est résolu :

QUE monsieur Éric Robert, préventionniste, soit nommé comme « personne désignée » pour l'application du règlement numéro 195-2015 portant sur la numérotation des immeubles.

8.1. ACHAT DE SABLE – AUTORISATION POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

Il est résolu :

D'autoriser la direction du Service des travaux publics à procéder à l'achat de sable pour la saison hivernale 2023-2024 au prix de 17 \$ la tonne métrique, plus taxes, transport inclus, conformément à la soumission de la compagnie Excavations J.F. Tétreault inc. datée du 30 octobre 2023, dont la dépense est prévue au budget 2023.

8.2. ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – OCTROI DU CONTRAT POUR L'ANNÉE 2024

Il est résolu :

D'octroyer le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2024 de gré à gré à Ravenelle Électrique selon les tarifs suivants :

- Tarif horaire électricien : 94 \$ et ajustement au besoin le 1^{er} mai 2024 selon les augmentations de la convention de la CCQ (Commission de la construction du Québec);
- Tarif horaire de la nacelle : 50 \$.

Le conseiller Pierre Blais se retire pour ce point.

8.3. HYDRO-MÉTÉO – ENTRETIEN ANNUEL ET SURVEILLANCE – OCTROI DES CONTRATS

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à la compagnie Hydro Météo pour l'entretien annuel de la station météo pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant forfaitaire de 3 540 \$, plus taxes, conformément à leur offre de services professionnels datée du 30 octobre 2023;

QUE le conseil octroie le contrat à la compagnie Hydro Météo pour la surveillance et prévision des crues sur la rivière Noire pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, pour un montant forfaitaire de 7 790 \$, plus taxes, conformément à leur offre de services professionnels datée du 25 septembre 2023;

8.4. MISE À JOUR – PROGRAMMATION TECQ

Il est résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministères, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

VIE MUNICIPALE

attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2024;

QUE la Ville de Saint-Pie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Saint-Pie s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Saint-Pie s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution;

ET QUE la Ville de Saint-Pie atteste par la présente résolution que la programmation partielle n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

8.5. POSTES DE POMPAGE # 1 ET # 3 (PP1 ET PP3) – ACHAT DE GÉNÉRATRICES – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de deux génératrices pour les postes de pompage # 1 et # 3 au montant total de 78 693.31 \$, plus taxes, conformément aux soumissions de la compagnie Groupe Maska inc. datées du 18 octobre 2023 en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

8.6. USINE DE FILTRATION – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'un analyseur de chlore libre à l'usine de filtration, pour un montant de 4 909.36 \$, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie PR'eautech, datée du 1^{er} novembre 2023, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

9.1. SERVICE DES LOISIRS – PLATEFORME QIDIGO – MODIFICATION DU CONTRAT – AUTORISATION

Il est résolu :

QUE le conseil autorise la modification du contrat existant avec la compagnie Solutions Nexarts Inc. afin d'ajouter la fonction de paiement en ligne à la plateforme d'inscription Qidigo et autorise la directrice du Service des loisirs à signer tout document en lien avec ce contrat pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

9.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ - RECONDUCTION

Il est résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie souhaite mandater le Centre de la famille à offrir une programmation d'activités gratuites et supervisées;

QUE la Ville de Saint-Pie entérine le dépôt de la demande de reconduction pour le volet 2 du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité an 2, 2022-2024, pour un montant de 45 600 \$ et autoriser Mme Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs ou, en son absence, Mme Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec cette demande;

ET QUE la Ville de Saint-Pie s'engage à contribuer pour un montant de 12 000 \$ pour assurer, en complément, le financement des activités.

9.3. CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 2 concernant les travaux de construction d'une surface de dek hockey à la compagnie Gestion Dexsen inc., d'un montant de 3 247.52 \$, plus taxes, représentant le coût des travaux réalisés à ce jour ainsi que la libération de 50 % de la retenue de façon à prononcer la réception provisoire de ces travaux.

Pour la dépense de ce dossier, un montant de 145 000 \$ provient de subventions et la différence approprie le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

9.4. JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - PROCLAMATION

Il est résolu :

DE PROCLAMER le 20 novembre 2023 la Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les citoyens et citoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants.

10.1. SSI – INDICATION DES BESOINS DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est résolu :

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

10.2. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN PARTAGE D'ÉQUIPEMENT TACTIK 360 POUR LA FORMATION EN INCENDIE ET EN SITUATION D'URGENCE ET SA GESTION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est résolu :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale à intervenir relativement à un partage d'équipement TACTIK 360 pour la formation en incendie et en situation d'urgence et sa gestion, selon le document transmis avec la demande de subvention préparé par la municipalité de

VIE MUNICIPALE

Sainte-Hélène-de-Bagot prévoyant les coûts de formation des officiers pour chacune des municipalités;

ET D'AUTORISER le maire, monsieur Mario St-Pierre et la greffière, madame Annick Lafontaine, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

10.3. SSI – ACHAT DE RADIOS PORTATIFS – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

D'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de cinq radios portatifs auprès de la compagnie CLR Communication Plus au montant de 4 975\$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 26 septembre 2023.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures en lien avec ce dossier, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

11.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Il est résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires :

Comptes présentés : 1 928 676.60 \$

Remboursements d'emprunts déboursés 36 905.61 \$

Salaires : 160 751.47 \$

11.2. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (RIAM) – ADOPTION DU BUDGET 2024

Il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Saint-Pie accuse réception du budget 2024 de la Régie et adopte celui-ci, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, et ce, tel que déposé;

14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- Dépôt du rapport sur les résultats comparatifs au 30 septembre 2023

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 21h30.

PÉRIODES DE QUESTIONS

DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2023

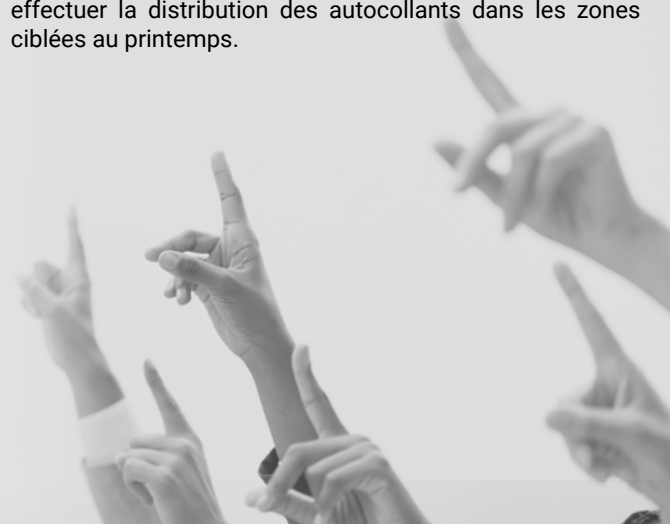
Une citoyenne demande les résultats du sondage sur la vitesse : Les résultats sont présentés dans un article un peu plus loin dans ce journal municipal.

Demande d'un citoyen d'agrandir le périmètre de la limite de vitesse permise à 30 km/h autour des écoles : Le conseil discutera de ce sujet ultérieurement.

Un citoyen demande au conseil de revoir la réglementation concernant l'interdiction de stationnement la nuit durant la période hivernale : Le conseil explorera les différentes options.

Un citoyen demande de combien d'indicateurs de vitesse la Ville dispose : La Ville a fait l'acquisition d'un 4e indicateur de vitesse reçu récemment. Il y aura donc 3 indicateurs de vitesse dans les zones scolaires et 1 indicateur mobile qui se déplacera dans les différentes zones du territoire de Saint-Pie.

Demande de suivi concernant les autocollants de silhouettes d'enfants sur les bacs dans le but de sensibiliser les usagers de la route : La Ville présentera une demande d'aide financière pour concrétiser ce projet. La Ville prévoit effectuer la distribution des autocollants dans les zones ciblées au printemps.



VENTES POUR TAXES 2023

Veuillez prendre note qu'aucune vente pour taxes n'aura lieu cette année.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES



FERMETURE des bureaux municipaux durant la période des Fêtes

Les bureaux municipaux seront fermés du **25 décembre 2023 au 5 janvier 2024**, inclusivement.

Joyeuses Fêtes!



FERMETURE DE LA ROUTE MICHON

L'article 1 du règlement 211 stipule que la route Michon sera fermée à la circulation des véhicules de tout type, pour la période hivernale à compter du 4^e lundi de novembre de chaque année, et ce, **pour une durée de 20 semaines**.

Cette année, la route Michon sera fermée à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre 2023.



Boîtes aux lettres

La Ville de Saint-Pie a adopté le règlement 271 le 4 juillet dernier afin d'encadrer la sécurité des citoyens et la responsabilité de la Municipalité quant aux accidents et aux bris des boîtes aux lettres le long des routes publiques. L'hiver est une période dangereuse pour les boîtes aux lettres. Cependant, certaines mesures peuvent être prises pour éviter que celles-ci soient brisées par le chasse-neige. Le règlement est disponible pour consultation sur le site web dans la section Avis publics et projets de règlement.

Il est aussi possible de consulter les normes de Postes Canada <https://www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/bc/reception/renseignements-generaux/reglements-sur-les-boites-aux-lettres-rurales>

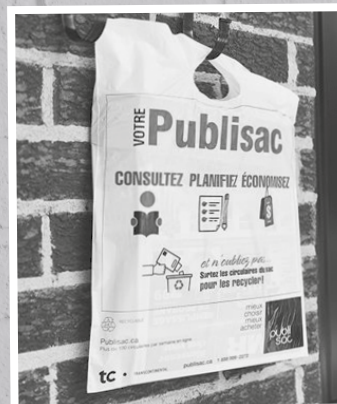
CALENDRIER DES COLLECTES 2024

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



Le calendrier 2024 des collectes de matières résiduelles sera distribué dans un publi-sac en décembre prochain.

**NOUS VOUS INVITONS
À VÉRIFIER ATTENTIVEMENT
VOS PUBLI-SACS
DU MOIS DE
DÉCEMBRE
ET À GARDER
PRÉCIEUSEMENT
VOTRE
CALENDRIER !**



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

FIERTÉ DE SAINT-PIE

Vous souvenez-vous de cet athlète en patinage de vitesse Félix Pigeon?

Il a participé aux Jeux olympiques de la jeunesse en 2020. Malgré une déception en 2021, Félix revient en représentant la Pologne pour participer à ses 2 premières Coupes du monde, à Montréal.

Celles-ci ont eu lieu à la fin du mois d'octobre dernier et au début novembre. Il a atteint une finale A et deux finales B. Le jeune a définitivement sa place au sein des Jeux mondiaux.

Soyons fiers de notre saint-pien !

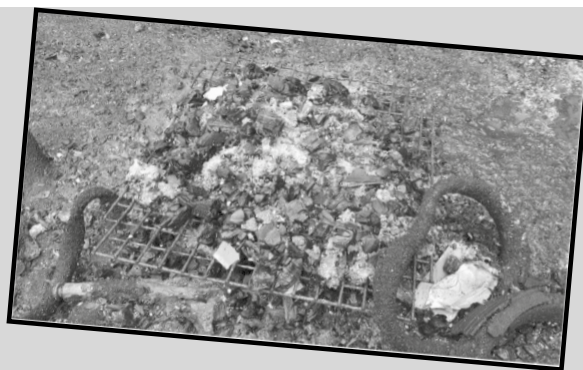


COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

À partir du mois de décembre, la collecte de matières organiques sera effectuée mensuellement. Les bacs de composte seront vidés à chaque :

3^e jeudi du mois pour la période hivernale

Sauf pour le mois de décembre. La levée s'effectuera le 14 décembre.



GÉRER LES CENDRES POUR ÉVITER UN INCENDIE !

Saviez-vous qu'il est interdit de jeter les cendres dans les poubelles ou les bacs bruns?

En effet, les cendres représentent un risque élevé d'incendie.

Pour éviter des drames, il est recommandé de déposer les cendres dans un **contenant métallique**, à l'épreuve du feu et à fond surélevé, muni d'un couvercle. Ce contenant doit être laissé **à l'extérieur** à plus d'un mètre de toute matière combustible (maison, cabanon, abri temporaire, haie, clôture...). De plus, une **pelletée de neige devrait y être déposée** à chaque fois que vous y déposez des cendres chaudes. La neige fondra sous l'effet de la chaleur et contribuera à l'extinction des tisons. Finalement, il est suggéré de **brasser** les cendres pour favoriser leur refroidissement puisque même une petite chaleur est un signe que les cendres peuvent encore causer un incendie.

Lorsque les cendres sont entièrement refroidies, on peut en disposer sur les terrains gazonnés, dans les plates-bandes et le long des haies (elles servent d'engrais et rechargent le sol en minéraux) ou simplement sur une partie du terrain où il y a moins de circulation. Lorsque les cendres sont disposées sur le terrain, il est toujours recommandé de les **recouvrir de neige**.

Une autre option : disposer des cendres chaudes dans une poubelle en métal avec un couvercle entièrement fermé. Celle-ci doit être déposée à l'extérieur et à minimum 1 mètre de tout bâtiment.

SOYONS PRUDENT ET ÉVITONS LES RISQUES !

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

26 NOVEMBRE

FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER!



À moins que les conditions météorologiques ne forcent une fermeture prématurée, les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale FERMERONT LEURS PORTES DIMANCHE LE 26 NOVEMBRE, POUR LA PÉRIODE HIVERNALE.

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent disposer de certains résidus d'origine résidentielle, tels les résidus de bois, de construction ou de démolition, de peintures, d'huiles, de briques ou de béton, de métaux, ou de leurs pneus déjantés et propres (d'un diamètre inférieur à 45 pouces), sont invités à le faire avant cette date. Ceux et celles qui souhaiteraient se départir de tels résidus pendant la période de fermeture des écocentres devront alors défrayer les services d'un entrepreneur privé.

Les écocentres de la Régie sont accessibles sans frais, sur présentation d'une preuve de résidence, et sont réservés à l'usage des citoyens des 25 municipalités des MRC d'Acton et

des Maskoutains. Pour des raisons de sécurité liées à la configuration des sites, les remorques d'une dimension supérieure à 4 x 8 pieds ne sont pas admises sur le site de Saint-Hyacinthe et celles dont la dimension est supérieure à 5 X10 pieds ne le sont pas à celui d'Acton Vale. Afin de limiter les délais d'attente, une seule visite par jour, par citoyen, est permise. Il est recommandé aux utilisateurs des écocentres de trier leurs résidus par types de matières avant de se présenter sur les lieux et d'être assistés par un parent ou un ami afin de décharger le véhicule plus rapidement puisque le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules.

Les écocentres de la Régie sont situés au 1880, rue Brouillette, à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte, à Acton Vale. Ils sont ouverts tous les samedis et dimanches, de 8 h 30 à 16 h 30, celui de Saint-Hyacinthe étant également ouvert tous les vendredis, aux mêmes heures. Toute l'équipe de la Régie vous souhaite un bel hiver et espère vous retrouver au printemps.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS: 450-774-2350
OU WWW.RIAM.QUEBEC**

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LA VITESSE ROUTIÈRE

La Ville de Saint-Pie désire remercier les citoyens et citoyennes qui ont répondu au sondage sur la vitesse routière.

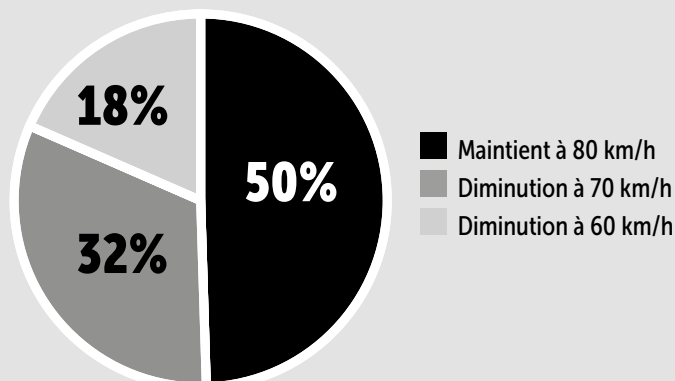
Bien que l'option du maintien à 80 km/h en zone rurale n'était pas disponible, nombreux sont ceux qui ont mentionné qu'ils désiraient le maintien de cette vitesse. Le conseil a pris ces commentaires en considération lors de l'analyse des résultats.

Comme le démontrent les deux graphiques, la majorité des

répondants souhaite le maintien des vitesses actuelles. Le conseil se rallie à la majorité et maintiendra les limites de vitesse en vigueur, soit 80 km/h en zone rurale et 50 km/h en zone urbaine. Les seules exceptions sont les rues Nichols, Lacasse et l'avenue du Parc. Ces rues étant près du terrain des loisirs, afin d'assurer la sécurité des familles, le conseil a pris la décision de diminuer la limite permise dans ces rues, qui passera de 50 km/h à 30 km/h.

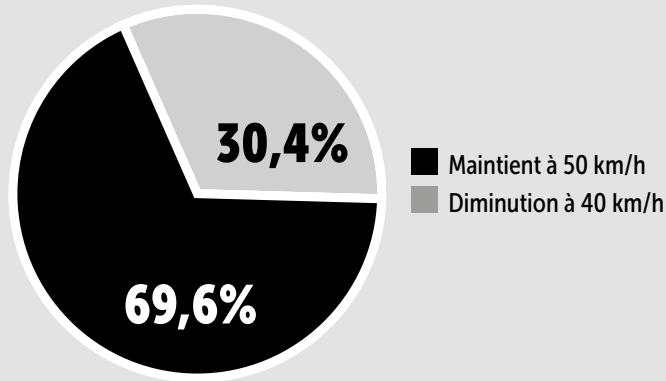
→ Zone rurale actuelle de 80 km/h

206 PERSONNES



→ Zone urbaine actuelle de 50 km/h

204 PERSONNES



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



► Cette chronique s'adresse à vous !

Cette cinquième chronique d'une série de six s'intéresse à l'établissement agricole via **la mise sur pied d'entreprises collectives**, principalement les coopératives et moins fréquemment, les organismes à but non lucratif (OBNL).

Différents types de coopératives

En agriculture, on retrouve différents types de coopératives agricoles : ferme coopérative (travailleurs ou solidarité), coopérative de producteurs, coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), etc. L'entreprise collective a comme objectif de servir ses membres (coopérative) ou la communauté (OBNL).

Par exemple, les promoteurs d'une ferme maraîchère, selon leur finalité, pourraient opter pour une coopérative de travailleurs ou une coopérative de solidarité. La coop de travailleurs ne comporte que des membres travailleurs. Pour pouvoir constituer une coopérative de travailleurs, le nombre de membres minimal requis est de trois. Les membres ont le double statut de propriétaires et de salariés au sein de l'organisation. La coopérative leur verse un salaire, mais elle peut également leur verser des ristournes. L'octroi des ristournes se fait proportionnellement à l'implication de chaque membre au sein de sa coop.

Quant à la coopérative de solidarité, celle-ci doit comporter deux types de membres parmi les suivants : consommateurs, travailleurs, producteurs, et de soutien. Cinq membres sont requis pour la constitution. Des ristournes peuvent être versées aux membres travailleurs et consommateurs.

Un membre = un vote

Dans une coopérative, les décisions sont prises dans un souci de démocratie et d'égalité. On dit qu'au sein des coopératives un membre = un vote et cela, peu importe le capital investi.

Une coopérative pourrait s'établir sur une terre louée. D'ailleurs, près de 70% des fermes coopératives opèrent sur des terres louées. Elles ont de meilleurs taux de survie que les entreprises privées après cinq et dix ans. L'entrepreneuriat collectif est définitivement une voie d'avenir à privilégier pour la relève désireuse de s'établir en agriculture.

Cet article a été rédigé en collaboration avec la Coopérative de développement agricole du Québec (CDRQ). La CDRQ accompagne les groupes promoteurs dans le démarrage de leur coopérative et accompagne également des coopératives existantes de tous les secteurs d'activité.

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner dans tout ce processus. Visitez le site internet pour plus de détails et entrez en contact avec l'agent de votre région. Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel
Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca



arterre.ca

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LE TEMPS DES FÊTES

Avec le temps des Fêtes qui arrive, voici quelques conseils de prévention pour vous permettre de rester en sécurité et d'avoir la maison la mieux décorée du quartier :

ARBRE DE NOËL

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous choisissez un arbre naturel :

- ❑ Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinettes ne se détachent pas facilement.
- ❑ Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- ❑ Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinth électrique, chauffage, foyer, etc.).
- ❑ Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.

→ Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.

→ N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.

→ Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.

→ Ne surchargez jamais le circuit électrique.

→ Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

→ Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

CORDON DE RALLONGE

→ Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

→ Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.

→ Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.

→ Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

→ Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.

→ Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.

→ N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

POUR PLUS D'INFORMATION: WWW.QUEBEC.CA/SECURITE-SITUATIONS-URGENCE/SECURITE-INCENDIE/PREVENIR-INCENDIE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LA RENCONTRE D'ABYGAËLLE LAPALME, REPRÉSENTANTE DE LA JEUNESSE

Le comité de développement durable s'est agrandi cet automne pour donner une voix à la jeunesse.

Abygaëlle Lapalme, 16 ans, possède une grande sensibilité envers l'environnement et rêve de contribuer à faire de ce monde, un monde meilleur. Ayant déjà contribué à plusieurs projets de développement durable, ses implications se sont faites remarquées.

En plus de faire partie du comité d'environnement de son école, elle s'est engagée dans un projet personnel, une lutte contre le controversé projet Willow, accepté par le président Joe Biden aux États-Unis, un projet extrêmement polluant qui risque fortement d'accélérer la dégradation de notre planète. Elle est allée rencontrer la direction de son école pour le faire accepter et une fois approuvé, elle l'a présenté devant plusieurs classes de son école. Toutes ses démarches l'ont menées à amasser

environ 300 lettres de protestations, ainsi qu'environ 500 signatures de pétition et le tout a directement été posté à la Maison Blanche aux États-Unis.

Abygaëlle possède une grande conscience des effets néfastes des gaz à effet de serre sur Terre. En effet, depuis son tout jeune âge, au sein de son noyau familial règne un respect constant de l'environnement. Récupération, réutilisation, compostage sont quelques-uns des termes de son quotidien.

C'est un honneur pour elle d'avoir la chance de participer à la sensibilisation de la population et à l'engagement des gens de notre ville dans des projets favorisant l'écologie et l'écoresponsabilité.

« Notre planète ne peut plus se permettre d'attendre, elle nous offre un lieu de vie extraordinaire, nous nous devons de l'honorer avec respect. » -Abygaëlle Lapalme



LES BÉBÉS DU RECENSEMENT DE 1931

PAR RICHARD ST-PIERRE / RICHARD.ST-PIE@VIDEOTRON.CA

Novembre se prêtant bien au souvenir des disparus, j'ai regardé tous ceux et toutes celles de Saint-Pie qui n'avaient pas encore un an le premier juin 1931 lors du recensement, donc nés après le premier juin 1930.

FRANÇOIS CHARRON à Azarie
[18-06-1930 – 26-09-2022]

JEAN-CLAUDE CHAGNON à Nectaire
[23-06-1930 – 20-02-2007]

ALPHONSE TANGUAY à Hector
[25-06-1930 – 24-10-2018]

MARIE LAURE GÉVRY à Ernest
[27-06-1930 – 28-08-2004]

JEANNINE PLANTE à Clodomir
[14-7-1930 – 22-11-2022]

JACQUELINE THÉBERGE à Lucien
[17-07-1930 – avant 2011]

BLANDINE CHAPUT à After
[27-07-1930 – 1990]

LÉONARD BERGERON à Joseph-Arthur
[30-07-1930 – 10-07-2012]

MONIQUE POIRIER à Alphonse
[10-08-1930 – ?]

DORISSE THÉBERGE à Josaphat
[10-08-1930 – ?]

BERNARD LEROUX à Hermas
[14-08-1930 – 15-05-2009]

RITA DUFRESNE à Henri
[17-08-1930 – avant 2008]

RÉO DUFRESNE à Henri
[17-08-1930 – ?-06-1990]

GERVAISE TÉTREAU à Arthur
[20-08-1930 – 28-08-2016]

CLAUDETTE ROY à Albert
[28-08-1930 – 28-08-2000]

MARIE LUCE BOUSQUET à Ernest
[02-09-1930 – 01-01-2021]

DENIS DAIGNEAULT à Émile
[14-09-1930 – 21-06-2021]

MARIE-CLAIRE PERREAULT à Harris
[15-09-1930 – 19-09-2022]

LUCILLE DAVIGNON à Arsène
[16-09-1930 – 19-10-1967]

CLAIRE BURELLE à Alvarez
[18-09-1930 – 07-12-2022]

PAULINE ST-PIERRE à Esdras
[18-09-1930 – décédée]

PAUL-ANDRÉ GIROUARD à Armand
[03-10-1930 – 17-10-2021]

GERMAIN DELAGE à Armand
[05-10-1930 – après 2009]

RAYNALD LUSSIER à Gérard
[09-10-1930 – 26-06-2011]

LAURENT BEAUREGARD à Alphonse
[19-10-1930 – 03-01-2015]

ROMÉO DUPAUL à Aldège
[21-10-1930 – 17-08-1936]

RÉGINALD BOUSQUET à Ernest
[07-11-1930 – 14-05-1990]

MARIETTE DESPARS à Oscar
[08-11-1930 –]

MONIQUE GUYON à Henri
[22-11-1930 – 11-02-2020]

DENISE CHICOINE à Raymond
[30-11-1930 – 21-04-2020]

BIBIANE CORDEAU à Donat
[01-12-1930 – 02-08-1931]

ROGER GRAVELINE à Alfred
[01-12-1930 – décédé]

CORDÉLIE ARPIN à Edmond
[08-12-1930 – ?]

GERVAISE CHAGNON à Armand
[07-12-1930 –]

JULES POIRIER à Robertin
[20-12-1930 – décédé]

GHYSLAINE MARION à Georges
[31-12-1930 –]

THÉRÈSE DESAUTELS à Arthème
[16-01-1931 – 01-12-2020]

PAUL QUINTAL à Joseph
[28-02-1931 – décédé]

LUCILLE DENETTE à Florémond
[09-03-1931 – 13-02-2017]

ANDRÉ CHOQUETTE à Joseph
[25-03-1930 – 14-09-1998]

CARMEN NORMANDIN à Louis
[29-03-1931 – 02-12-1989]

LAURENT RODIER à Henri
[13-04-1931 – 24-12-2001]

JEANNINE BÉDARD à Henri-Charles
[19-04-1931 – 14-09-1931]

JULIEN GRAVELINE à Armand
[26-04-1931 – 08-05-2016]

JEANNINE POIRIER à Josaphat
[30-04-1931 – 28-10-2008]

JEANNE-D'ARC OUMET à Alphée
[08-05-1931 – 29-06-2001]

NORMAND BEAUDRY à Émile
[18-05-1931 – 28-10-1931]

JACQUELINE BEAUREGARD à Hormidas
[18-05-1931 –]

THÉRÈSE GRAVELINE à Laurie
[26-05-1931 –]

JEAN-PAUL TANGUAY à Stanislas
[31-05-1931 – 05-03-2015]

Cette longue liste nous laisse très peu de personnes vivantes. Peut-être retrouverez-vous un frère, une sœur, père ou mère, grand-père, grand-mère, même arrière-grand-père, arrière-grand-mère.

BIBLIOTHÈQUE



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA sous **MENU** à l'onglet **BIBLIOTHÈQUE**



Vous avez envie de tout savoir sur l'entrée à la maternelle ?

Ce numéro hors-série de Naître et grandir est un petit guide rempli d'informations. Ce magazine est disponible gratuitement à la bibliothèque municipale.



PARTICIPER AU TIRAGE DE PANIERS ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE

Du 2 décembre au 19 décembre

profitez de votre visite à la bibliothèque pour compléter votre coupon de participation pour le tirage de paniers cadeaux qui aura lieu le **jeudi 19 décembre à 19 h.**

Ces paniers contiennent du matériel de bricolage et des jeux et ils sont destinés aux enfants âgés de 0 à 5 ans. Une belle façon de découvrir et d'encourager les plaisirs de l'éveil à la lecture et à l'écriture !



VENTE SPÉCIALE DE LIVRES À PETITS PRIX



Vous avez envie de vous offrir un roman à Noël ?

Passez à notre vente spéciale de livres usagés qui aura lieu du **22 novembre au 29 novembre** prochain. Notre vente spéciale de novembre vous propose des romans pour les adultes, des romans policiers ainsi que des livres de poche.

EXPOSITIONS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dès le 2 décembre 2023, **Madame Marie-Josée Caza** nous présente sa collection privée de casse-noisettes.

Saviez-vous que le casse-noisette n'est pas qu'un instrument utile dans la cuisine qui sert à casser les noix ?

De nos jours, il est un objet de décoration pendant la période des Fêtes. Pour en apprendre plus, venez voir ces figurines de bois qui font le bonheur des petits et des grands !

Petits et grands pourront s'inspirer pour la **fabrication de cartes de Noël**. **Madame Diane Brochu** exposera des cartes de souhaits personnalisées qu'elle fabrique depuis maintenant une dizaine d'années en utilisant différentes techniques artisanales.

VENEZ VOIR SES CRÉATIONS UNIQUES !



HEURE DU CONTE

13 décembre

Quand Léopold, l'ours polaire, apprend qu'il pourra remplacer le Père Noël pour faire la distribution des cadeaux, il est fou de joie! Le seul hic, c'est qu'il ne sait pas lire... Alors saura-t-il deviner à qui sont destinés les cadeaux ?

Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans? Viens nous rejoindre à la bibliothèque municipale. C'est une activité gratuite et amusante.



HEURE DU CONTE SPÉCIALE

À la salle multifonctionnelle au 65-A avenue Saint-François, à Saint-Pie
SAMEDI LE 16 DÉCEMBRE À 10 H 30

Farandole le lutin nous offre le privilège d'ouvrir le livre enchanté des lutins... Soyez les bienvenus dans cet univers magique! Un spectacle de Noël pour la famille.



SOIRÉE DE JEUX DE SOCIÉTÉ

Vous avez envie de prendre une pause des écrans et de vous divertir autrement? Venez à la soirée de jeux de société le **29 novembre à 18 h 30** à la salle multifonctionnelle.

Pour les 8 ans et plus

Gratuit et sans inscription



LOISIRS ET CULTURE



INSCRIPTIONS AUX COURS

GARDIENS AVERTIS

&

PRÊTS À RESTER SEULS

ENCORE PLUSIEURS PLACES DISPONIBLES POUR CES COURS



GARDIENS AVERTIS

**SAMEDI 2 DÉCEMBRE
DE 8 H À 16 H
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
(SALLE MULTIFONCTIONNELLE)**
55 \$ (inclus le manuel)

CONTENU DU COURS

- ★ Comment être responsable et faire preuve de leadership.
- ★ Comment prendre de bonnes décisions et gérer les comportements difficiles.
- ★ Les stades de développement des enfants et les stratégies adaptées à chacun.
- ★ Comment nourrir et habiller les enfants et les bébés, jouer avec eux et changer une couche.
- ★ Comment reconnaître et prévenir les situations dangereuses, faire des choix éclairés et promouvoir les comportements sécuritaires.
- ★ Les notions de secourisme de base.
- ★ Le gardiennage comme emploi.

PRÊTS À RESTER SEULS

**DIMANCHE 3 DÉCEMBRE DE 9 H À 15 H,
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
(SALLE MULTIFONCTIONNELLE)**
55 \$ (inclus le manuel)

CONTENU DU COURS

- ★ L'importance de faire preuve de respect et de prendre ses responsabilités.
- ★ L'importance d'établir et de suivre des règles de sécurité lorsqu'on est seul.
- ★ Les façons d'assurer sa sécurité à la maison et dans la collectivité.
- ★ Les façons de se préparer aux situations imprévues, de les reconnaître et de bien réagir lorsqu'elles surviennent (ex., les intempéries, les rencontres d'étrangers ou les visites inattendues).
- ★ Notions de secourisme abordées :

L'approche « Vérifier, Appeler, Secourir » (y compris comment appeler les SMU/9-1-1); la position latérale de sécurité; l'obstruction chez une personne consciente (adulte/enfant/soi-même); les maladies; l'asthme (y compris comment utiliser un inhalateur et une chambre de retenue); l'anaphylaxie (y compris comment utiliser un auto-injecteur EpiPenMD); les empoisonnements; les piqûres d'insectes; le soin des plaies (ex. coupures mineures, égratignures, échardes, saignements de nez, bosses et ecchymoses, hémorragies graves, brûlures).

INSCRIPTIONS : PLATEFORME QIDIGO
INFORMATIONS : COORDO.LOISIRS@VILLEST-PIE.CA, 450 772-2488 POSTE 227



MODIFICATIONS AUX RELEVÉS 24 pour garde d'enfants

Tout parent d'enfant ayant fréquenté le camp Ouragan en 2023 a

jusqu'au vendredi 15 décembre à midi

afin de modifier les informations suivantes aux relevés 24 pour garde d'enfant :

- Nom du ou des parent(s)/tuteur(s) receveur(s) du relevé 24 ;
- Pourcentage du relevé 24 pour chacun des parents/tuteurs ;
- Adresse du ou des parent(s)/tuteur(s) receveur(s).



Pour effectuer les modifications, vous devez appeler au 450-772-2488 poste 227 ou écrire au coordo.loisirs@villest-pie.ca

Après le vendredi 15 décembre à midi, aucune modification au relevé 24 ne sera possible. Sans demande de modification de votre part avant la date limite, les informations qui seront utilisées pour produire les relevés 24 seront celles fournies lors de l'inscription des enfants au camp de jour.

LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES, CEPENDANT LE BRUNCH EST PAYANT

FÊTE DE NOËL

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

de 8 H 30 à 12 H 30

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
50, AVENUE GARNEAU



- PÈRE NOËL
- MAQUILLAGE
- BAR À BONBONS
- ANIMATION

Activité organisée par le Service des loisirs en collaboration avec les Chevaliers de Colomb conseil 2958.

Venez rencontrer le Père Noël, qui remettra lors de cette fête de Noël, une surprise à tous les enfants de 0 à 12 ans. En plus du brunch, plusieurs activités seront au rendez-vous.

BRUNCH

ORGANISÉ PAR LES
CHEVALIERS DE COLOMB

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

De 9 h à 12 h 30

Au Centre Sportif et culturel,
50, avenue Garneau – Saint- Pie

Adulte : 12 \$ / Enfants 12 ans et - gratuit



AU MENU: Roties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, crudités, crêpes et desserts, jus et café.



CERCLE
des fermières



RÉUNION MENSUELLE

13 décembre à 13 h 30

à la salle de la FADOQ au 301, rue Notre-Dame

POUR TOUTE INFORMATION
contactez Thérèse Sansoucy **450 772 2741**

VENEZ ÉCHANGER VOS TALENTS SOIT EN TRICOT, CROCHET, BRODERIE ETC, TOUT EN JASANT. CES ATELIERS SONT OFFERTS EN COLLABORATION DE BÉNÉVOLES MEMBRES DU CERCLE.

Nous vous rappelons qu'il y a place à de nouvelles venues dans notre cercle.

Bienvenue à toutes, qu'importe l'âge.

TRICOT-JASETTE

Les rencontres ont recommencé depuis septembre. Elles ont lieu à la bibliothèque municipale, 65-A, avenue Saint-François

**TOUS LES JEUDIS
DE 13 H À 15 H**



REMERCIEMENTS

Salon des Arts
et de la Famille
Merci

C'est avec une grande fierté que le comité organisateur du Salon des Arts et de la Famille, ainsi que Mme Gisèle T. remettait le 5 novembre à la Grande Guignolée de Saint-Pie une somme de 1220 \$, s'ajoute un montant supplémentaire de 430 \$ grâce à Gisèle qui a eut la générosité de faire tirer 4 magnifiques courtépintes, ainsi qu'une grande quantité de denrées amassées lors de sa 6e édition. De plus, les exposants ont offert plus de 60 prix de présences. Un immense merci aux nombreux visiteurs, aux artisans et entreprises, à Julie du Service des loisirs, aux appariteurs, aux précieux bénévoles, qui ont contribué au succès de l'évènement en plus d'avoir donné une belle visibilité à notre ville. Photo : Bénévoles : Frédéric, Marie-Soleil, Josianne, Leïa, Eugénie, Sylvie, Pascale, Josée, Huguette, Patrick, Nathalie (organisatrice) et Johanne St-Pierre d'Entraide Saint-Pie. Il manque sur la photo, Francis, Ayden, Claire, Richard, Gisèle et les dames à la table des billets.



Centre de la Famille
St-Pie

DÉCEMBRE 2023



Le Centre de la Famille sera fermé du
23 décembre au 8 janvier inclusivement.

Activités du Centre de la Famille

Situé au 70 av. Saint-François, Saint-Pie (450) 772-6828

www.centredelafamillestpie.com Surveillez notre page 



★ ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION DE LA FAMILLE ★

ADULTES

VENDREDI 8 DÉCEMBRE - 19 H 30

INSCRIPTION EN LIGNE SUR WWW.FFRY.CA/ACTIVITES/

ADOS

VENDREDI 9 DÉCEMBRE - 14 H

INSCRIPTION EN LIGNE SUR WWW.FFRY.CA/ACTIVITES/

Vous pouvez participer à toutes ces
activités et ateliers gratuitement en
devenant **membre du Centre de la Famille**

10\$ par
année
**POUR LA
FAMILLE**

FÊTE DE NOËL du Centre de la Famille



Le mercredi 6 décembre 2023

À la salle de la FADOQ St-Pie

301, rue Notre-Dame, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

De 10h30 à 13h30

INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR QIDI60

CADEAUX POUR LES ENFANTS INSCRITS,
REPAS, LE PÈRE NOËL ET AUTRES SURPRISES!

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE

(REPLACE ANCIENNEMENT LA POPOTE ROULANTE)

**SERVICE
DE REPAS
CHAUDS**

cuisinés le matin même



le **mardi** et / ou le **jeudi**, entre 11 h 30 et 12 h 30

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en
convalescence, en perte d'autonomie peuvent bénéficier du service
de façon temporaire ou prolongée. En plus d'alléger la corvée
de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un
à un ami, un parent ou un voisin. Des certificats-cadeaux sont
disponibles.

INFORMATION OU POUR COMMANDER L'ancien comité est maintenant dissout. Appelez au Centre **450-773-4966 poste 35**



**GRAND CONCERT
BÉNÉFICE 2023**

Spectacle unique avec ses musiciens

Samedi le 25 novembre 2023 à 20 H
à l'Église de Saint-Pie
Entrée : 45 \$
Billets en vente au Presbytère ou auprès des Marguilliers



**FERMÉ DU 20 DÉCEMBRE 2023 AU 8 JANVIER 2024
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**



ENTRAIDE SAINT-PIE

Un organisme communautaire
qui vient en aide alimentaire aux
citoyens de Saint-Pie

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous sommes situés au

301C, rue Notre-Dame, cour arrière rue Roy

Johanne St-Pierre **450 772-5574**

Local les mardis : **450 772-5333**

**POUR LES DONS DE
MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE SE RENDRE**

LA GUIGNOLÉE 2023

Déjà Noël sonne à nos portes ! Le groupe Entraide St-Pie organise une fois de plus la Guignolée afin d'aider les familles dans le besoin. Les temps sont plus que difficiles et la demande est croissante.

La Guignolée sera le 2 décembre 2023, à partir de 9 h jusqu'à 13 h.

Il y aura plusieurs endroits pour recevoir vos dons monétaires et denrées non périssables ET nous passerons de porte en porte :

- ★ Pharmacie Proxim Thériault et Lapointe
- ★ Parc du domaine Bousquet
- ★ Pompiers circulant dans les rues du village
- ★ Local d'Entraide St-Pie (301-C, rue Notre-Dame)

Les personnes et les familles de Saint-Pie dans le besoin sont priées de communiquer leur nom au local pour faire une demande de panier. Ils seront distribués les 19 et 20 décembre 2023.

Le comité d'Entraide vous remercie à l'avance pour votre grande générosité !

Pour toute question ou information



Local (mardi) 450 772-5333

Johanne 450 772-5574

Exceptionnellement, la boutique sera fermée samedi le 2 décembre 2023



VIE COMMUNAUTAIRE

fadoq

SAINT-PIE

301 rue Notre-Dame

CARTES tous les **mardis 13 h 30** au coût de 3 \$ incluant collation, prix de participation et beaucoup de plaisir pour tous.

BINGO le **3^e lundi du mois à 19 h** pour les 18 ans et plus. Porte ouverte à 17 h 30. Il est préférable d'arriver au moins 20 minutes à l'avance.

JEUX VARIÉS tous les **jeudis 13 h 30**, aux choix des participants et c'est gratuit.

SOUPER DE NOËL le samedi **9 décembre**

Contactez Hélène Fenu au 450-772-2697 ou info@st-pie.fadoq.ca pour toute information sur la location de notre belle grande salle. Nous avons encore des dates disponibles pour le temps des Fêtes.

DE LA NOUVEAUTÉ AU SARCA

Nous vous invitons à suivre la page Facebook du SARCA afin d'être à l'affût des activités et des nouveautés.

Dans les dernières semaines, nous avons publié une vidéo explicative des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG). Vous y trouverez de l'information détaillée sur les 2 tests ainsi que sur la démarche d'inscription.

En suivant notre page Facebook, vous y découvrirez également le portrait d'adultes ayant vécu des succès dans la poursuite de leur projet scolaire ou professionnel. Ces histoires positives sont inspirantes et nous sommes fiers de vous les présenter.

Le SARCA poursuit la promotion de ses services en tenant des kiosques à différents endroits dans la MRC des Maskoutains, notamment dans les Matinées gourmandes. N'hésitez pas à venir à notre rencontre, il nous fera plaisir de discuter avec vous!

AUDREY GATINEAU

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

 Audrey Gatineau Sarca



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec



NOS
ORGANISMES
LOCAUX



CATÉCHÈSE INITIATIQUE
Mme Karmen St-Pierre

450 772-1052



ENTRAIDE ST-PIE
M. Claude Cloutier (mardi)
Mme Johanne St-Pierre

450 772-5333
450 772-5574



**CENTRE DE
LA FAMILLE ST-PIE**
Mme Geneviève Miller

450 772-6828



FADOQ
Mme Hélène Fenu

450 772-2697



CERCLE DE FERMIERES
Mme Thérèse Sansoucy

450 772-2741



**CENTRE DE BÉNÉVOLAT
DE ST-HYACINTHE**

450 773-4966
#35



**CHEVALIERS DE COLOMB
CONSEIL 2958**
M. Patrice Caya

450 772-6349



**LIGUE DE BALLE
FÉMININE**
Mme Ariane Beaudry

450 388-0089

CHORALE ST-PIE
Mme Roseline Poirier

450 772-2440

LIGUE DE BALLE DU VENDREDI
M. Claude Clavet
M. Sylvain Bergeron

450 502-2778
450 772-2497



**CONSEIL DE LA
FABRIQUE DE LA
PAROISSE SAINT-PIE**
Secrétariat

450 772-2440

LIGUE DE PÉTANQUE
M. Jocelyn Perreault

450 772-2611



Votre Calendrier - Décembre 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
O = Organique R = Recyclage D = Déchets					1 Collecte de DÉCHETS 	2 GUIGNOLÉE 2023 CENTRE DE LA FAMILLE Bingo
3 BRUNCH ET FÊTE DE NOËL	4	5  ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes	6 CENTRE DE LA FAMILLE Fête de Noël	7 FADOQ jeux variés CERCLE DES FERMIERES Tricot-Jasette	8 Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	9 FADOQ Souper de Noël
		CONSEIL MUNICIPAL Séance à 19h 				
10	11	12 ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes	13 BIBLIOTHÈQUE Heure du conte CERCLE DES FERMIERES Réunion mensuelle	14 FADOQ jeux variés CERCLE DES FERMIERES Tricot-Jasette Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 	15 DATE LIMITE Modification aux relevés 24 Collecte de DÉCHETS 	16 BIBLIOTHÈQUE Heure du conte
17	18 FADOQ Bingo	19  ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h FADOQ cartes	20 ENTRAIDE fermé jusqu'au 8 janvier	21 FADOQ jeux variés CERCLE DES FERMIERES Tricot-Jasette	22 Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	23 CENTRE DE LA FAMILLE fermé jusqu'au 8 janvier
24	25 BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS	26 PLEINE LUNE  BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS ENTRAIDE fermé FADOQ cartes	27 BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS	28 BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS FADOQ jeux variés CERCLE DES FERMIERES Tricot-Jasette	29 BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS Collecte de DÉCHETS 	30
31						

Entreprises F.L. enr

Garage Débrosselage et peinture, retouches ou complet
Service d'évalua

450.772.5654

www.entreprisesfl.com

info@entreprisesfl.com
249 Messier (Domaine Bousquet)
St-Pie JOH 1W0

Fernand Laflamme Prop.



ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS

COMPLET - SANS PRÉPARATION

100% NATUREL

★ SPÉCIAL
GRANDES
RACES

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE

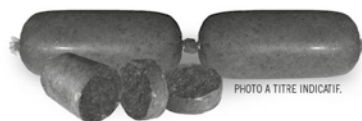
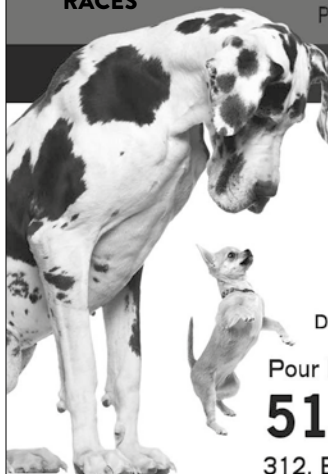


PHOTO À TITRE INDICATIF.

**ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Distributeur des

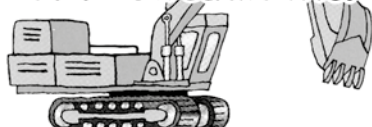
Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0



Excavations J.F. Tétréault Inc.



R.B.Q. : «8259-4508-01»

Tél. : (450) 772-2596

Cell. : (450) 223-4169

Fax : (450) 772-1091

641, Bas de la Rivière, St-Pie, JOH 1W0

» **TRANSPORT EN VRAC**
sable • pierre • terre

» **SPÉCIALISÉ**
en cours d'eau verbalisé

» **Bélier avec lame**
arrière

» **Bélier pour**
terrassement

» **Mini-pelle** avec marteau
hydraulique

» **Pelles** avec système
laser (peigne)



HÉNAULT ET MATHIEU
NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES

224, RUE NOTRE DAME
SAINT-PIE, QUÉBEC JOH 1W0
TÉLÉPHONE : (450) 772-2484
TÉLÉCOPIEUR : (450) 772-2503

888, AVENUE BOURDAGES NORD
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC J2S 5N9
TÉLÉPHONE : (450) 773-1704

hmnnotaires@notarius.net

imprimerie
CiC...

MAISON DE CONCEPTION

• TOUS VOS PROJETS SOUS LE MÊME TOIT •



PAPETERIE
COMMERCIALE



SUPPORT
MARKETING



SUPPORT
ÉVÉNEMENTIEL



ARTICLE
PROMOTIONNEL



ARTICLE
GRAND FORMAT

1 450 772-5552 • projets@imprimerieci.com

FABRIQUÉ ICI PAR DES PASSIONNÉES D'ICI

**ORDINATEUR
EXPRESS**
AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

À Votre Service
Depuis Plus De **20 ANS!**

Visitez notre site web pour les achats en ligne

www.ordiexpress.com



Services offerts

- Téléphonie IP (installation et entretien)
- Câblage réseau
- Entretien de parc informatique.
- Serveurs
- Virtualisation
- Revendeur infonuagique office 365.
- Sauvegarde en ligne et plus.
- Entretien d'imprimante
- Service autorisé Xerox

Vente

- Serveurs, ordinateurs, portables, tablettes
- Imprimantes et fournitures
- Écrans, projecteurs
- Routeur et accès point
- Livraison partout au Canada

(450) 778-1008



1369, boul. choquette St-Hyacinthe, Qc J2S 6E9

PELOUSE & DÉNEIGEMENT



- Déchaumage - aération - rouleau
- Fertilisation
- Traitement mauvaises herbes & insectes
- Tonte de pelouse & vacant.
- Ramassage de feuilles
- Déneigement



Raymond Tanguay - 450.772.2296 - 450.888.4823

Les Grains SEMTECH Inc.

Expert en conditionnement et traitement de semences

2736, route 235
Saint-Pie, Québec
J0H 1W0

T 450 772-2465
1 888 772-2465
F 450 772-6345



BRUNO RAVENELLE
Arpenteur-Géomètre

2685, boulevard Casavant ouest, bureau 101
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8B8

450 250-2999

info@brunoravenelleag.com

brunoravenelleag.com

- Certificat de localisation
- Bornage
- Piquetage
- Cadastre
- Implantation
- Arpentage Foncier

Isabelle Beauregard
Couturière



Bord de pantalon
Petite réparation
Fermeture éclair
Articles pour bébé

450 772-2256

Signé Fa-Mi-Sol

33 ans de passion

Pose d'Ongles - Coiffure : Coupe & Mise en plis
Pressothérapie - Traitement à la Paraffine

Nathalie Racine

136, Ave Roy Saint-Pie

450-772-2737

MaKiné Thérapie

Marie-Soleil Rodier 136, Ave Roy Saint-Pie

Masse - Kiné - Orthothérapie
Massage femme enceinte
Service de massage sur chaise
et à domicile. Reçu d'assurance

450-502-2237



Produits
de l'érable 4 saisons

Chocolaterie • Pâtisserie • Confiserie

1849 rue Des Cascades
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J4

450.773.9313 • info@produits-erable-4saisons.com
produits-erable-4saisons.com

Les Constructions Patrick Rodier inc.

Un projet à votre image !



R.B.Q. # 8336-9561-44

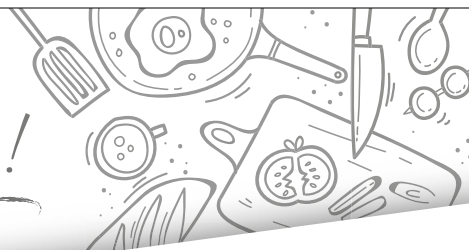
Entrepreneur général
en Construction
& Rénovation

450-278-3421

Là où le rêve commence...



Merci de
votre fidélité !



• LES MARCHÉS •

Tradition

131-A Rue Sainte-Cécile, Saint-Pie, J0H 1W0
du Lundi au Dimanche, de 8h00 à 21h00



- Batterie Interstate & NationWide
- Pneus Neuf & Usagés
- Roues de Couleur
- Accessoires pour Camion

Dépositaire
STAR USA

Situé à Saint-Pie
450-772-5780




DIVISION
MÉTAUX **M&M**

Récupération de rebuts de métaux (scrap) et achat de métaux

DIVISION
SOLUTION
"RAMASSE-TOUT"

Service de conteneur / Démantèlement industriel

2531, boulevard Industriel, Chambly (Québec) J3L 5G8
T. 514 240-0321

LA CABANE
L'Ancestrale

- Repas de cabane
- Réception de tous genres
- Capacité de 40 personnes

450 777-6747
Située à Saint-Pie
Sur réservation seulement





3100, avenue Cusson, Bureau 101,
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8H9
450 773 7707
remax-quebec.com

**VOTRE MEILLEURE ALLIÉE
POUR VOUS SOUTENIR
DANS VOS PROJETS
IMMOBILIERS !**





450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com



VOL EN DELTAPLANE
pour toute la famille
CERTIFICAT CADEAU

information et
réservation
horizonvillibre.com
Alexandre Ménard
450-521-5004



LES ENTREPRISES
S.G. AUDY

Sébastien Audy
450 278-4115
entsgaudy@gmail.com
RBQ 5675 4518 01
369 Ch. De St-Dominique,
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

RÉSIDENTIEL - COMMERCIALE - AGRICOLE






- › Problème d'infiltration d'eau
- › Spécialité drain français
- › Étanchéisation de fondation
- › Injection fissure
- › Transport de vrac
- › Marteau hydraulique
- › Champ d'épuration
- › Inspection par caméra
- › Égout et aqueduc
- › Excavation de tous genres

LES AUTOMOBILES FC

450 388-0072

- ★ Vente de véhicules d'occasions
- ★ Esthétique automobile
- ★ Traitement antirouille
- ★ Réparation et remplacement de pare-brise

* Nous faisons les antirouilles permanents et le scellant à peinture sur les véhicules neufs.

144, rue Saint-François, Saint-Pie



AUTOPRO

GARAGE PONTBRIAND (2005) INC.

144, rue Saint-François, Saint-Pie-de-Bagot

450 772-2263

ALIGNEMENT - AIR CLIMATISÉ - MÉCANIQUE GÉNÉRALE

www.garagepontbriand.com

Ravenelle Électrique

Entrepreneur Électricien

St-Pie 450-772-5271

• Industriel • Commercial • Résidentiel • Institutionnel • Agricole

Mégatech

Informatique



56 Montcalm
Saint-Pie, Qc. J0H 1W0
Tél.: (450) 772-2030

www.megatech-informatique.com

Débitage de viande
la sauvage

Animaux de la ferme Emballage sous vide
Animaux sauvage Service de congélation

1969 Rg de la rivière Sud
st pie
J0H 1W0



Nancy 514-791-2913
Jack 514-951-2069

Support pour l'abattage



**NORMAND THÉRIAULT
NATHALIE LAPOINTE**
pharmaciens-propriétaires

75-A, rue St-François
St-Pie (Québec) J0H 1W0

T 450.772.2272
F 450.772-2759
theriaultnlapointe@groupeproxim.org

Lun. au Vend. : 9h à 20h
Samedi : 9h à 15h
Dimanche : Fermé

LIVRAISON GRATUITE

membre affilié à Proxim



GARAGE MARCEL MORIN

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1925

450-772-2464

357 rue Notre-Dame, Saint-Pie J0H 1W0

@garagemarcelmorin

DÉTAILLANT AUTORISÉ

nokian TYRES

PRO-DESIGN

Division construction inc.

Entrepreneur général - Projet clé en main - Construction de bâtiment
Revêtement extérieur - Finition intérieur - Toiture - Bardeaux ou métallique

Spécialité :
**VENTE ET INSTALLATION
DE PORTES ET FENÊTRES**



soumission à domicile gratuite • 450 278-4442

KEVIN BLANCHARD